

**ARRÊTE MUNICIPAL**  
**TRAVAUX RUE DE LA TUILERIE**

**Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

**VU**, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

**VU**, la demande sollicitée par l'entreprise « COSTA RENOVATION », sise 4 impasse Nègre à Mèze, représentée par M. Thomas DA COSTA,

**CONSIDERANT**, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant la création d'une terrasse tropézienne et rénovation de toiture 13 rue de la Tuilerie, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette intervention et d'éviter tout risque d'accident.

**ARRÊTE :**

**Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage 13 rue de la Tuilerie, du mercredi 24 avril 2024, 07h00 au vendredi 3 mai 2024, 20h00.

**Article 2** : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par l'entreprise « COSTA RENOVATION », sise 4 impasse Nègre à Mèze, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4** : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 24 avril 2024.

Le Maire

Thierry BAEZA.

